Mesure A32306P Réhabilitation ou plantation d'alignements de haie, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers, de bosquets.		Contrat Natura 2000
Objectif de l'action	L'objectif est de réaliser une haie arborée à trois strates afin de créer ou de restaurer une connexion avec les territoires de chasse de chiroptères.	
Engagements non rémunérés :	Les espèces plantées seront choisies dans la liste référente figurant dans le DOCOB	
Engagements rémunérés	Création d'une haie arborée, d'un talus ou d'un bosquet à proximité du gîte ; distance maximale des premiers plants par rapport au gîte : 5 mètres. Linéaire minimal de 50 mètres - plantation de feuillus, arbres, arbustes afin de former plusieurs strates (se référer à la liste des espèces de feuillus autorisés) - plantation sur paillage végétal - protection des plants contre les cervidés par des manchons - pas de traitement phytosanitaire Création d'un bosquet à proximité du gîte, distance maximale par rapport au gîte : 5 mètres ; surface minimale de 1 are - plantation de feuillus arbres, arbustes d'espèces indigènes afin de former plusieurs strates (se référer à la liste des espèces de feuillus autorisés) - plantation sur paillage végétal - protection des plants contre les cervidés par des manchons - pas de traitement phytosanitaire	
Points de contrôle	- Contrôle sur le terrain des réalisations - Vérification des factures	
Montant de l'aide Financeurs potentiels	Création d'un bosquet à proximité du gîte, surface minimum de1 are100€ /are Estimation pour une haie : 0,90€/ml Le montant du contrat est déterminé au moment de son instruction. Il est calculé sur devis MEEDDM /FEADER	
Calendrier de mise en œuvre		